

# BUX

by  ABN·AMRO

## Contrat de Prêt de Titres

06-01-2025

BUX B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM).

## Introduction

### Parties

BUX B.V., ayant son siège social à l'adresse Sarphatistraat 1, 1017 WS Amsterdam (ci-après : « BUX »), représentée par Yorick Naeff

et

Client

### Considérant que

- Tu as conclu avec BUX un Contrat Client BUX sur la base duquel BUX fournira des services en réponse à une mission que Tu lui auras confiée ;
- Par l'intermédiaire du présent Contrat de Prêt de Titres, tu donnes ton consentement explicite et mandat à BUX pour faciliter le Prêt de Tes Instruments Financiers à un Emprunteur à Tes risques et pour Ton compte ;
- BUX appliquera une structure de garantie qui vise à atténuer le risque que l'Emprunteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations dans le cadre du Prêt d'Instruments Financiers.

## Services de BUX et conditions régissant le prêt de titres

### 1. Définitions

- 1.1** Les termes utilisés dans le présent Contrat de Prêt de Titres de BUX ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Contrat Client, sauf définition contraire ci-dessous :
- a. « Instruments Financiers » : instruments financiers visés dans le Manuel de Prêt de Titres, que le Client détient sur son Compte et qui, sur la base du présent Contrat de Prêt de Titres, peuvent être prêtés de temps à autre à un Emprunteur ;
  - b. « Emprunteur » : une partie désignée par BUX, comme spécifié plus en détail dans le Manuel de Prêt de Titres, avec laquelle BUX conclut des opérations de prêt ;
  - c. « Garantie » : la garantie sous forme d'Instruments Financiers que BUX recevra si Tes Instruments Financiers sont prêtés à un Emprunteur, garantie qui sera transférée à la fondation BUX Collateral ;
  - d. « Manuel de Prêt de Titres » : le manuel qui décrit les obligations et les droits du Client en matière de prêt de titres, ainsi que les risques les plus importants du prêt de titres ;
  - e. « Contrat de Prêt de Titres » : le présent contrat de Prêt de Titres de BUX.

### 2. Contrat de Prêt de Titres, priorité, modifications

- 2.1** Le Manuel de Prêt de Titres s'applique au présent Contrat de Prêt de Titres et fait partie intégrante du Contrat de Prêt de Titres. Les modalités du présent Contrat de Prêt de Titres constituent les modalités au sens du Contrat Client et sont réputées, sauf spécification contraire aux présentes, faire partie intégrante du Contrat Client et être soumises à celui-ci.

- 2.2** En signant le présent Contrat de Prêt de Titres, Tu declares avoir reçu, lu et compris le contenu du présent Contrat de Prêt de Titres et du Manuel de Prêt de Titres.
- 2.3** En cas de conflit ou d'incohérence entre le Contrat de Prêt de Titres et le Manuel de Prêt de Titres, le Contrat de Prêt de Titres de BUX aura préséance. En cas de conflit ou d'incohérence entre le Contrat de Prêt de Titres et le Contrat Client, le Contrat de Prêt de Titres prévaudra.
- 2.4** BUX est autorisée à modifier le Contrat de Prêt de Titres en l'alignant sur les :
- 2.4.1** Changements dans notre offre de produits et de services ;
  - 2.4.2** Changements législatifs et réglementaires ;
  - 2.4.3** Changements dans l'interprétation des lois par les autorités de contrôle ;
  - 2.4.4** Les développements technologiques ;
  - 2.4.5** et sur tout autre changement dû au fait que BUX B.V. a un intérêt raisonnable à modifier les conditions.
- 2.5** BUX B.V. n'est pas autorisée à modifier ces conditions de manière à rompre l'équilibre entre tes droits et ceux de BUX à ton désavantage.
- 2.6** BUX B.V. t'informe de tout changement et de la date à laquelle il sera applicable au moins trente (30) jours avant l'application des changements. Si tu ne souhaites pas accepter ces modifications, tu as le droit de résilier le présent Contrat de Prêt de Titres avec effet immédiat. La période de préavis de trente (30) jours n'est pas nécessaire si les changements sont le résultat de :
- Une décision d'un tribunal ou d'un comité de plainte ;
  - Une instruction ou un ordre du régulateur ;
  - Des modifications des lois et règlements applicables et respect de ceux-ci.

### **3. Modalités et risques du prêt de titres**

- 3.1** Par la présente, tu donnes ton consentement explicite et mandat à BUX pour faciliter le prêt de Tes Instruments Financiers à des Emprunteurs à Tes risques et pour Ton compte. Tu as la possibilité de retirer Ton consentement explicite et le mandat à tout moment.
- 3.2** Le mandat que tu donnes à BUX en vue de faciliter le prêt de Tes Instruments Financiers implique que BUX facilitera en son nom propre mais à Tes risques et pour Ton compte le Prêt de Tes Instruments Financiers à des Emprunteurs et accomplira tous les actes nécessaires ou propices à cet effet. Cependant, BUX ne garantit pas que Tes Instruments Financiers seront prêtés et décline également toute responsabilité quant à la gestion d'une autre manière de Tes Instruments Financiers..
- 3.3** Le prêt de Tes Instruments Financiers dépend, entre autres, de la date à laquelle des Emprunteurs recherchent les Instruments Financiers que tu détiens sur Ton compte et du moment où la fourniture d'Instruments Financiers de tous les clients de BUX est supérieure à la demande des Emprunteurs, selon une procédure d'attribution randomisée, prédéterminée. Si Tes Instruments Financiers sont attribués dans le cadre de cette procédure, Ton Ordre consistera à prêter ces Instruments Financiers aux Emprunteurs concernés.
- 3.4** Lorsque Tes Instruments Financiers sont prêtés à des Emprunteurs, tu perds le titre de propriété juridique sur les Instruments Financiers pendant la période de prêt, mais tu conserves les avantages économiques de ces Instruments Financiers. Tu recevras également un retour lorsque Tes Instruments Financiers seront prêtés à compter de la date du présent Contrat de Prêt de Titres. [Davantage d'informations à propos du retour sont publiées par BUX sur son site web]

- 3.5** BUX fait appel à BUX Custody pour assurer la garde des Instruments Financiers et de sommes d'argent pour les Clients. Si Tes Instruments Financiers ont été prêtés à un Emprunteur, BUX s'assurera que ces Instruments Financiers sont transférés directement de BUX Custody à l'Emprunteur.
- 3.6** Les Instruments Financiers qui t'ont été empruntés par un Emprunteur ne relèveront pas pendant la période de prêt de la structure de division des actifs de BUX. En revanche, tu peux faire valoir par l'intermédiaire de BUX ton droit à la restitution des Instruments Financiers concernés auprès de l'Emprunteur.
- 3.7** Afin de limiter autant que possible les risques associés au prêt d'Instruments Financiers, BUX facilite le transfert de garantie des Emprunteurs à la fondation BUX Collateral. Au cas où l'Emprunteur ne serait pas en mesure de remplir ses obligations en rapport avec Tes Instruments Financiers prêtés, la fondation BUX Collateral utilisera la garantie qu'elle détient pour acquérir des Instruments Financiers équivalents. La fondation BUX Collateral Te livrera ensuite ces Instruments Financiers, elle les livrera également à d'autres Clients pour qui BUX a facilité le prêt de leurs Instruments Financiers.
- 3.8** BUX facilite également le transfert en continu de garantie par les Emprunteurs pendant la période de prêt, afin de s'assurer que la fondation BUX Collateral détient une garantie dont la valeur est au moins égale à celle des Instruments Financiers prêtés.
- 3.9** Si un dividende ou un autre paiement est annoncé sur un Instrument Financier qui a été prêté, l'Instrument Financier sera rappelé et restitué par l'Emprunteur.
- 3.10** Tu perdras tes droits de vote sur les Instruments Financiers pendant la période de prêt. Tu es conscient.e qu'en signant le Contrat de Prêt de Titres, tu perds tes droits de propriété sur les Instruments Financiers utilisés pendant la période de prêt ; en conséquence, pendant la période de prêt, tu ne bénéficieras plus de la même protection des Instruments Financiers que celle dont tu aurais bénéficié si les Instruments Financiers n'avaient pas été prêtés.
- 3.11** Si BUX le juge nécessaire ou souhaitable pour faciliter le prêt de Tes Instruments Financiers à des Emprunteurs, BUX peut agir comme Ta contrepartie dans ce cadre et tu y consens d'ores et déjà par les présentes.
- 3.12** Toutes créances ou tous autres droits envers des Emprunteurs au titre du prêt de Tes Instruments Financiers ne peuvent être exercés que par BUX en son nom mais à Tes risques et pour Ton compte, sachant que ces droits ne peuvent pas t'être transférés et que tu ne peux pas les exercer d'une autre manière.
- 3.13** Les Instruments Financiers qui sont prêtés continuent à être visibles sur Ton compte. Cependant, en réalité, BUX Custody ne détiendra pas les Instruments Financiers concernés à cette date, puisqu'ils auront été transférés aux Emprunteurs concernés. En revanche, la fondation BUX Collateral détiendra la garantie reçue des Emprunteurs concernés, comme mentionné à la clause 3.7 ci-dessus.
- 3.14** Les principaux risques associés au Prêt sont décrits dans le Manuel de Prêt de Titres et la Divulgateion des Risques de BUX qui figure en Annexe I. Le Client déclare qu'il/elle est conscient.e des caractéristiques et des risques du Prêt, qu'il/elle les comprend et les accepte.

#### **4. Droit applicable et juridiction compétente**

- 4.1** Le présent Contrat est régi par le droit néerlandais.
- 4.2** En cas de litige entre BUX et le Client, ce litige sera soumis au tribunal compétent d'Amsterdam ayant compétence pour entendre tous les litiges découlant du présent Contrat.

**Signature**

**BUX B.V.**

**Client**

# Annexe 1

## Divulgation des Risques

Date : 06-01-2025  
Version 6.0

BUX B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM)

## 1 Introduction

Quel que soit le produit que tu choisis pour tes investissements, tu dois avoir conscience qu'il y a toujours un risque associé aux opérations de trading. La valeur des investissements peut augmenter ou diminuer et tu risques de ne pas avoir un bon retour sur investissement ou de perdre la totalité de ton investissement. Les investissements pour lesquels tu t'attends à des rendements élevés comportent souvent des risques plus élevés. Tu dois garder ces risques à l'esprit lorsque tu effectues des opérations de trading et essayer d'agir avec prudence.

Ce document a pour but de te présenter les risques spécifiques liés aux opérations de trading. La liste ci-dessous vise à fournir une vue d'ensemble aussi pertinente et complète que possible, sans toutefois être exhaustive. Par conséquent, tu dois avoir conscience que le trading comporte des risques, qu'il t'appartient de réfléchir attentivement et d'être véritablement prêt.e à vouloir courir ce risque et d'avoir les moyens de le faire.

Avant d'ouvrir un compte d'investissement auprès de BUX, il est important que tu prennes connaissance des risques encourus et que tu confirmes avoir lu et compris ces risques. Merci de lire attentivement ce document avant de poursuivre la procédure d'ouverture d'un compte d'investissement dans des actions auprès de BUX.

## 2 Risques liés au trading d'actions

### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la valeur des actions dans lesquelles tu as investi diminue en raison des circonstances du marché et des facteurs qui affectent la performance globale des marchés financiers.

### Risque de prix

Le prix des actions peut fluctuer. Le risque de prix représente le risque de baisse du prix d'une action et il est principalement influencé par les performances de l'entreprise dans laquelle tu as investi et par l'évolution du secteur dans lequel cette entreprise est active.

### Risque de faillite

Lorsqu'une société dans laquelle tu as investi se trouve en défaut de paiement, tes actions perdent de leur valeur. Dans une telle situation, il existe un risque évident de perdre (une partie de) ton investissement et de ne pas récupérer le montant investi.

### Risque géographique

La stabilité politique et économique du pays d'activité ou d'établissement de la société dans laquelle tu as investi peut avoir une influence sur le prix des actions. Les instabilités au sein d'un pays peuvent ainsi entraîner une augmentation des risques.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque d'une négociabilité limitée. La liquidité d'une action dépend du volume des actions en circulation disponibles pour la négociation (le flottant) et du volume des transactions sur cette action. Si le marché n'est pas suffisamment liquide, tu encours le risque de ne pas pouvoir vendre tes actions ou de ne pas pouvoir le faire à un prix raisonnable.

### **Risque de change**

Le risque de change apparaît lorsque tu effectues des transactions dans des devises autres que l'euro. Si le taux de change de l'autre devise évolue par rapport à l'euro, cela aura un impact sur la valeur de ton investissement.

### **Risque de timing (s'applique aux Ordres Zero)**

Le risque de timing s'applique aux Ordres Zero. Les Ordres Zero sont des Ordres qui ne seront exécutés que pendant une fenêtre d'exécution. En raison de la nature inhérente d'un marché en mouvement, il est probable que le prix d'exécution soit différent du prix existant au moment de l'instruction de l'Ordre Zero.

### **Risque de radiation**

Le risque de radiation est le risque qu'un instrument financier soit radié de l'un des marchés auxquels BUX est affilié. La radiation d'un instrument financier peut provoquer la perte de la totalité de la valeur de l'instrument financier. La radiation peut également conduire à ce que l'instrument financier ne soit négociable que sur le marché OTC. Comme BUX n'est affilié à aucun marché OTC, il ne sera pas en mesure de faciliter les transactions sur le marché OTC.

## **3 Risques spécifiques liés à l'investissement dans les ETF**

### **Risque lié aux prêts de titres**

Les ETF à réplique physique ont une structure plus transparente. Les titres sont effectivement détenus dans l'ETF. Toutefois, les ETF physiques peuvent prêter ces titres (ce que l'on appelle le prêt de titres) afin de générer des rendements supplémentaires pour le fonds. Bien que cela génère des revenus supplémentaires pour le fonds, cela crée également un risque de contrepartie tout comme la réplique synthétique.

### **Risque de contrepartie**

Dans le cadre d'une stratégie de réplique complète, un ETF vise généralement à investir dans tous les titres/actifs constitutifs avec les mêmes pondérations que son indice de référence. Dans le cadre d'une stratégie d'échantillonnage représentatif, un ETF investit dans une partie, mais pas dans la totalité des actions/actifs constitutifs concernés. Toutefois, même pour les ETF qui investissent directement dans les actifs sous-jacents plutôt que par le biais d'instruments synthétiques émis par des tiers, il existe toujours un risque de contrepartie, comme mentionné dans le paragraphe « Risque lié aux prêts de titres » ci-dessus.

### **Erreur de réplique**

L'erreur de réplique représente l'écart entre la performance de l'ETF et la performance de l'indice de référence sous-jacent. Une erreur de réplique peut être due à divers facteurs, et notamment :

- Aux modifications dans la composition de l'indice de référence sous-jacent ou du type d'ETF (par exemple, physique ou synthétique)
- À l'échec de la stratégie de réplique de l'ETF
- À l'impact des frais et dépenses
- À la différence de change entre la devise de base ou la devise de trading de l'ETF et les devises des investissements sous-jacents
- Stratégies de gestion active (par exemple, smart beta)

## **Gestion active**

Certains FNB gérés activement peuvent suivre un objectif précis plutôt que de simplement suivre un indice. Ces FNB visent généralement à surpasser le marché ou l'indice de référence et s'appuient sur les gestionnaires de portefeuille pour choisir activement les actions à acheter et à vendre. Par conséquent, les investisseurs de ces FNB sont exposés à une volatilité accrue et au risque lié à la prise de décision humaine. En outre, rien ne garantit que ces FNB atteindront leurs objectifs de placement.

## **4 Risques spécifiques liés à l'investissement dans les ETC**

Les Exchange Traded Commodities (ETC) constituent une alternative pour les investisseurs qui souhaitent s'exposer aux matières premières ou à des marchés uniques. Investir dans des ETC permet de s'exposer à des matières premières individuelles ou à un panier de marchandises par le biais d'une ETC liée à un indice. Les ETC permettent par exemple d'investir dans des matières premières comme l'or, le gaz naturel, le pétrole, les métaux, l'énergie, les porcs, etc.

### **Risque de contrepartie**

Les ETC sont négociées en bourse tout comme les ETF et offrent les mêmes avantages aux investisseurs. Une différence importante entre les ETC et les actions et/ou les ETF est que le capital investi dans une ETC n'est pas un actif du fonds protégé en cas d'insolvabilité de l'émetteur. En fait, une ETC est un emprunt obligataire auprès de l'émetteur de l'ETC. Investir dans une ETC crée un risque d'émetteur/de contrepartie. Par rapport à un ETF, les émetteurs d'ETC utilisent des méthodes de collatéralisation différentes pour minimiser ce risque. Il est important de comprendre les risques associés à un investissement dans une ETC et de disposer de ressources financières suffisantes pour supporter toute perte éventuelle.

Les investissements dans les ETC impliquent de nombreux risques, y compris les risques généraux de marché liés aux matières premières concernées, les risques de taux de change, les risques de taux d'intérêt, les risques inflationnistes, les risques liés aux liquidités et les risques juridiques et réglementaires, entre autres.

### **Volatilité des matières premières et risque lié aux liquidités**

La volatilité du marché et la volatilité de l'indice sous-jacent influent sur la valeur d'une ETC, pouvant faire baisser ou augmenter la valeur de tout investissement. Bien que les ETC soient négociées en bourse, investir dans les ETC pendant les périodes de volatilité accrue présente un risque lié aux liquidités. Il se peut qu'il n'existe pas de marché pour les ETC et qu'il y ait des retards dans l'exécution des transactions, ainsi que des marges plus importantes que d'habitude pendant les périodes de volatilité.

### **Erreur de réplication/Risque de marché/Risque de change**

Comme les ETC sont conçues pour suivre les rendements du marché, leur performance est liée à l'un des deux facteurs suivants : le prix au comptant de la matière première ou le prix à terme. Le prix au comptant d'une marchandise correspond au prix courant à la livraison tandis que le prix à terme correspond à celui de la livraison à une date ultérieure. Le prix des ETC peut être fixé dans une devise étrangère. Dans ce cas, les fluctuations du taux de change influenceront sur la valeur d'un investissement dans des devises autres que la monnaie nationale de l'investisseur.

Les ETC sont exposées au risque de marché. Par conséquent, si le prix de la matière première sous-jacente qui fait l'objet du suivi baisse, l'ETC subira également une perte, tandis que si son prix augmente, l'ETC enregistrera un gain. Les prix des matières premières réagissent fortement, entre autres, à des facteurs économiques tels que les changements dans les relations d'offre et de demande, les conditions météorologiques et autres événements naturels, les politiques agricoles, commerciales, fiscales, monétaires et autres des gouvernements et d'autres événements imprévisibles, qui peuvent tous influencer sur un investissement dans les ETC.

Les investissements dans les titres ETC ne produisent pas d'intérêts ni de dividendes comme les ETF et leur performance est soumise à la déduction de la commission annuelle du produit. Un investissement dans une ETC dépend de la performance de l'indice sous-jacent ou de l'actif sous-jacent moins les coûts, mais on ne s'attend pas à ce qu'un investissement corresponde précisément à cette performance. L'investissement dans des titres ETC ne fait pas de l'investisseur le propriétaire de la matière première sous-jacente concernée par l'ETC.

## **5 Risques spécifiques liés à l'investissement au travers d'un Plan d'investissement**

Dans la mesure où tu choisis une date future à laquelle investir, il peut y avoir des évolutions importantes de prix, de marché et de devises entre ta prise de décision d'investir (dans le plan d'investissement) et l'exécution (des transactions).

## **6 Risques spécifiques à l'investissement dans les fractions d'actions**

La négociation de fractions d'actions de BUX Te permet d'acheter des actions pour une somme d'argent donnée (en euros). Il faut être conscient que ce genre d'investissement a des risques et des limites qui lui sont propres. Tu dois bien les comprendre avant d'investir dans des fractions d'actions.

- Arrondi. BUX arrondit les fractions d'actions à six décimales. Pour toutes les valeurs notionnelles, Ta transaction ne dépassera jamais le montant de l'ordre de bourse. L'arrondi peut également affecter Ta capacité à recevoir des dividendes en espèces, des dividendes en actions et des parts d'actions. Par exemple, si Tu possèdes 0.000001 action d'une société qui paie un dividende de 1 % par action, BUX ne créditera pas Ton compte d'une fraction de centime.
- Pas d'ordres à cours limité. BUX n'accepte que les ordres de marché pour les fractions d'actions. Cela signifie que les ordres seront exécutés au prix du marché, au moment où ces ordres de bourse arrivent sur le marché. Il peut s'agir d'un marché régulé, du marché Euro MTF ou d'un Internalisateur Systématique.
- Exécution. BUX s'adaptera entièrement pour offrir la « meilleure exécution » de tous les ordres exécutés par son biais en complète conformité avec les réglementations. Cela signifie que chaque ordre contenant un nombre entier d'actions sera acheminé par un routeur d'ordres intelligent d'un courtier exécutant. La partie fractionnée de l'action sera exécutée au prix du marché et ABN AMRO Clearing Bank fera office de contrepartie. Le prix d'exécution de la fraction d'action sera probablement le même que le prix d'exécution d'un nombre entier d'actions.
- Transfert de fractions d'actions. Les fractions d'actions ne sont pas transférables. Si Tu fermes Ton compte, les fractions d'actions qui s'y trouvent devront être liquidées.

- Droits de vote. Les fractions d'actions n'existent pas en dehors du système de BUX. Ce qui veut dire que BUX va les arrondir à l'action entière inférieure la plus proche pour obtenir le nombre d'actions éligibles au déblocage de droits de vote.

## 7 Risques spécifiques des Prêts de Titres

### Risque de défaillance de l'Emprunteur

Tu as mandaté BUX pour faciliter le prêt de Tes Instruments Financiers à Tes risques et pour Ton compte. Dans le cadre de ce mandat, Tes Instruments Financiers seront prêtés par l'intermédiaire de BUX à un ou plusieurs tiers (Emprunteurs).

Pendant la période de Prêt, le titre de propriété juridique des Instruments Financiers prêtés est transféré aux Emprunteurs. Les Instruments Financiers qui ont été empruntés par un Emprunteur dans le cadre de ces accords ne relèveront pas de la structure de division des actifs de BUX. En revanche, tu peux par l'intermédiaire de BUX (qui agit dans le cadre dudit mandat) faire valoir auprès de l'Emprunteur ton droit à restitution des Instruments Financiers qui ont été prêtés. Ces Emprunteurs doivent également fournir une garantie pour garantir l'obligation qui leur incombe de restituer les Instruments Financiers concernés. Cette garantie sera détenue pour toi par la fondation BUX Collateral.

Même si la garantie est reçue et détenue par la fondation BUX Collateral, tu courres un risque de défaillance de l'Emprunteur. Si l'Emprunteur devenait insolvable, il pourrait être dans l'impossibilité de restituer les Instruments Financiers prêtés. Il pourrait exister également d'autres situations dans lesquelles l'Emprunteur n'est pas en mesure de restituer les Instruments Financiers prêtés.

Si l'Emprunteur est, pour une raison quelconque, dans l'incapacité de restituer les Instruments Financiers prêtés, la fondation BUX Collateral utilisera la garantie qu'elle détient pour acquérir des Instruments Financiers équivalents, qui te seront ensuite livrés. Bien que BUX vérifie en permanence que le montant de la garantie est suffisant pour remplir les obligations de l'Emprunteur en liaison avec les Instruments Financiers prêtés, il est possible que la valeur d'exécution de la garantie s'avère inférieure à celle prévue. Si la valeur d'exécution est insuffisante, il est possible que tu ne récupères pas la totalité de tes Instruments Financiers.

Si l'Emprunteur devenait insolvable à un moment où (a) il a déjà emprunté les Instruments Financiers prêtés, et (b) la fondation BUX Collateral n'a pas encore reçu la garantie correspondante, tu auras par l'intermédiaire de BUX une créance non garantie dans la masse de la faillite de l'Emprunteur. Dans cette situation spécifique, il est peu probable que tu récupères la totalité de Tes Instruments Financiers. Tu n'auras aucun recours contre BUX en rapport avec les Instruments Financiers prêtés.

### Risque de rachat

Dans le cas où l'Emprunteur ne pourrait pas remplir ses obligations en rapport avec les Instruments Financiers prêtés, la fondation BUX Collateral utilisera la garantie qu'elle détient pour acheter des Instruments Financiers équivalents sur le marché. Il existe un risque que la valeur de la garantie soit insuffisante pour racheter tous les Instruments Financiers sur le marché. Si le prix

du marché augmente pendant le processus de liquidation, il est fort probable que la garantie s'avère insuffisante et que tu courres le risque d'une perte.

### **Risque de vente**

Comme indiqué ci-dessus, le prêt de Tes Instruments Financiers n'affecte pas ta capacité à vendre ces Instruments Financiers sur le marché. Cependant, dans des circonstances de marché exceptionnelles, telles qu'une quantité élevée inattendue d'ordres de vente de la part de clients BUX, il est possible que tu ne puisses pas vendre Tes Instruments Financiers prêtés dans le délai que tu souhaites.

### **Risque de timing**

Dans le cas où la fondation BUX Collateral serait contrainte d'utiliser la garantie fournie par l'Emprunteur pour remplir les obligations incombant à l'Emprunteur en liaison avec les Instruments Financiers prêtés, une période de temps s'écoulera entre (i) le moment où la fondation BUX Collateral commence à utiliser la garantie pour acquérir des Instruments Financiers équivalents, et (ii) le moment où des Instruments Financiers équivalents te sont livrés. Il est probable que, pendant cette période, tu ne pourras pas vendre les Instruments Financiers prêtés concernés.

### **Risque de prix**

Indépendamment du fait que les Instruments Financiers soient prêtés ou non, tu es toujours exposé au risque de prix sur les Instruments Financiers. Le prix des Instruments Financiers augmente et diminue, ce risque continue d'exister.

### **Risques opérationnels et de tiers**

Afin que BUX puisse faciliter le Prêt de Tes Instruments Financiers et recevoir à Tes Risques et pour Ton Compte une garantie des Emprunteurs, BUX a conclu certains accords de services avec des professionnels ayant une solide expérience en matière de prêt d'Instruments Financiers. Ces professionnels peuvent fournir de temps à autre des services administratifs, de garde/garantie et d'autres services (dénommés ci-après Services Auxiliaires) qui sont connexes aux services de Prêt proposés par BUX. Si BUX ou ces professionnels devenaient insolubles, défaillants ou n'étaient plus en mesure pour d'autres raisons de fournir ces Services Auxiliaires ou en cas de défauts au niveau de la fourniture de ces Services Auxiliaires, la restitution de Tes Instruments Financiers prêtés, la réception et la vérification de la garantie reçue des Emprunteurs ainsi que d'autres aspects du Prêt risqueraient d'être retardés ou de subir d'une autre manière un impact négatif.

### **8 Heures d'échange prolongées**

Avant de t'engager dans des échanges pendant les heures d'échange prolongées, il vaut mieux que tu prennes en considération les points suivants. Les « heures d'échange prolongées » pour les titres américains impliquent des échanges de 07h00 à 09h30 ET et de 16h00 à 22h00 ET. L'heure est indiquée en heure de l'Est (ET).

### **Risque d'une liquidité réduite**

La liquidité est essentielle, car plus il y en a, plus il est facile d'acheter ou de vendre des titres, et par conséquent, meilleures sont tes chances de payer ou de recevoir un prix compétitif pour les titres achetés ou vendus. Il est très probable que pendant les heures d'échange prolongées, la liquidité soit plus faible par rapport aux heures d'échange normales (pendant lesquelles les

marchés sont ouverts). Par conséquent, ton ordre pendant les heures d'échange prolongées peut n'être que partiellement exécuté, ne pas être exécuté du tout ou se voir attribuer un prix inférieur.

### **Risque de volatilité accrue**

Pendant les heures d'échange prolongées, la volatilité des titres peut être accrue, ce qui peut entraîner de plus grandes fluctuations de prix. En conséquence, ton ordre peut n'être que partiellement exécuté, ne pas être exécuté du tout, ou se voir attribuer un prix inférieur lorsque tu investis pendant les heures d'échange prolongées par rapport aux heures d'échange normales.

### **Risque de changement de prix**

Les prix des titres échangés pendant les heures d'échange prolongées peuvent ne pas refléter les prix aux heures normales d'ouverture des marchés boursiers. Par conséquent, tu risques de recevoir un prix inférieur à cette période-là.

### **Risque des marchés non liés**

En fonction des heures d'échange prolongées d'une bourse particulière ou de l'heure de la journée, les prix affichés sur une plateforme particulière aux heures d'échange prolongées risquent de ne pas refléter les prix des autres plateformes aux mêmes heures traitant les mêmes titres. Par conséquent, il se peut que tu reçoives un prix sur une plateforme qui est inférieur au prix que tu recevrais sur une autre plateforme aux mêmes heures.

### **Risque d'annonces**

Les entreprises font des annonces qui peuvent influencer le prix de leurs titres après les heures normales d'échange. Les actualités financières sont souvent annoncées en dehors des heures normales d'ouverture des marchés boursiers. En cas d'heures d'échange prolongées, ces annonces peuvent survenir pendant l'échange et, combinées à une liquidité réduite et à une volatilité accrue, elles peuvent avoir un effet brutal sur le prix d'un titre.

### **Risque d'élargissement des spreads**

Le spread désigne la différence entre le prix auquel un titre peut être acheté et le prix auquel il peut être vendu. Une liquidité réduite et une volatilité accrue pendant les heures d'échange prolongées peuvent entraîner des spreads plus importants que la normale pour un titre particulier.

### **Ordres au marché**

Les ordres au marché (y compris tous les ordres fractionnés) placés pendant les heures d'échange prolongées contiendront un collar, c'est-à-dire un prix maximum éloigné du dernier prix d'échange au moment où l'ordre a été donné. Les ordres au prix du marché seront (partiellement) exécutés ou annulés.

### **Ordres fractionnés**

Certains titres (ou tous) ne sont pas admissibles à l'échange fractionné pendant les heures d'échange prolongées. Pendant les heures d'échange prolongées, les ordres sur ces titres peuvent être placés pour des actions entières ou tu peux commencer à donner des ordres aux heures d'ouverture normales des marchés boursiers.